L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
JÉROME BAYON, DELAUP & CO.

NOUVELLE-ORLÉANS,
VENDREDI, (MATIN,) 8 AVRIL 1831.

Le *ticket* suivant, à la prochaine élection des *Directeurs de la Compagnie de Canal et de Banque*, sera soutenu par un grand nombre d'ACTIONNAIRES.

A. R. Taylor,	J. M. Kennedy,
James Foster,	Wm. Tufts,
M. White,	John Minturn,
R. O. Pritchard,	Samuel Livermore,
Harvey Elkins,	A. H. Wallace,
J. W. Zacharie,	James Puech,

J. E. Whitball.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 8 avril.

NOUVELLE D'ESPAGNE DE LA PLUS HAUTE IMPORTANCE!

L'Espagne s'ébranle à son tour; quelques généreux castillans ont fait entendre le cri de *Constitution, Liberté*, dans les murs de Cadix; et ce cri, n'en doutons pas, va retentir jusque dans le palais du tyran. Qu'il tremble! l'heure de la délivrance, l'heure de la vengeance va sonner enfin; le moment est venu de compter avec les hommes, et de payer le prix de tant de larmes, de tant de sang qu'il fit verser! Ferdinand, ce sceptre que le sort mit en tes mains pour faire le bonheur d'un peuple, et que tu fis peser sur lui comme un monde de fer, sera brisé sur ta tête criminelle.

Voici les faits intéressants que nous avons à annoncer.

Le *Romulus*, venant de Cadix, est entré hier dans notre port. Le capitaine CUSHING, de ce navire, nous informe qu'au moment de son départ il y a eu à Cadix un mouvement populaire, dans le but de rétablir la *constitution*. Dès le 2 mars on avait remarqué quelques symptômes d'insubordination; le 3, il s'opéra un mouvement, décisif et dans l'après-midi le gouverneur, ayant voulu opposer quelque résistance à ce mouvement, périt victime de son zèle: il fut assassiné par les révoltés. Le *Romulus* est parti de Cadix le 4, à midi; les lettres de la date la plus récente qu'il apporte, sont du 3; de ce qu'elles ne font aucune mention de l'événement dont il s'agit, on aurait tort d'en inférer que cette nouvelle est controuvée; car au rapport du capitaine Cushing il se rendit le 3, à une heure de l'après-midi, chez son armateur, pour y prendre le sac aux lettres, or le gouverneur ne fut assassiné que vers 3 heures le même jour, comme il l'apprit plus tard. Ainsi donc les lettres ne peuvent parler de ce fait, car le capitaine n'en reçut aucune autre que celles contenues dans le sac; il est probable que dans la matinée du 3 il ne se passa rien d'extraordinaire, et que les symptômes remarqués la veille se comprimèrent un instant pour éclater avec plus de force dans l'après-midi. Il est fâcheux que nous ne puissions pas connaître encore les résultats de ce mouvement; le 4, en s'éloignant de terre, le capitaine apprit du piloté qu'il avait à son bord, que toutes les troupes cantonnées aux environs de Cadix avaient reçu l'ordre de marcher en toute hâte sur cette ville, pour y étouffer l'insurrection. Espérons qu'il n'en sera point ainsi! espérons que les mains audacieuses qui ont relevé l'arbre de la liberté dans l'île de Léon sauront le défendre contre les coups du servilisme, et que bientôt les rameaux de cet arbre majestueux ambrageront partout la patrie de Riego, dont le souvenir va réchauffer le patriotisme dans le cœur des plus timides. Courage, Espagnols! n'oubliez pas la mort ignominieuse qui fut infligée au héros de Cadix: ses mânes sanglants crient vengeance! que des maux passagers ne vous arrêtent point: la liberté surgira brillante et pure.

EXTÉRIEUR.

PARIS, janvier.

SI J'ÉTAIS MINISTRE.

Si j'étais ministre, ce ne serait pas seulement parce que la confiance du prince m'aurait appelé à prendre place parmi ses conseillers, c'est parce que, pour les affaires du dedans, comme pour celles du dehors, le cabinet aurait un système bien complet, bien arrêté, dont j'approuverais les principes, accepterais les conséquences, et auquel il ne serait rien ajouté, rien retranché sans mon concours et mon assentiment. Le principe de non-intervention surtout aurait été bien expliqué, bien compris par moi, par mes collègues, et j'en ferais donner leçon par tous les professeurs de droit public.

Après avoir couru au plus pressé et réglé ce point important, je mettrais sur la première ligne de mes devoirs, la bonne distribution du travail, ainsi que font les manufacturiers habiles, car un ministère est une grande fabrique politique et administrative d'ordres, de réglemens, de modèles d'état, de tarifs, d'instructions, de circulaires explicatives et d'autres produits semblables.

Je n'aurais point de secrétaire-général, pour motif d'ordre et d'économie; un petit chef de bureau pourvu d'une intelligence ordinaire et de beaucoup d'activité, deux ou trois employés aux mains agiles et fidèles, me suffiraient pour décacheter, classer et répartir la correspondance journalière. Un bureau particulier, placé sous ma main, expédierait les affaires excentriques qui exigent du secret et de la célérité.

J'aurais un sous-secrétaire d'état, car le gouvernement représentatif exige que le ministre ait un lieutenant pour que l'action ministérielle ne soit pas exposée à de fréquentes intermittences.

Je n'aurais ni directeurs-généraux, ni directeurs particuliers: ces centres, autour desquels, un peu loin des yeux du ministre, tourne une partie des rouages de l'administration, ont des systèmes séparés, des abus spéciaux auxquels je préférerais ces grands abus qui frappent et saisissent un ministre attentif, tandis que les autres, plus nombreux, mais aussi moins saillans, ne parviennent à sa connaissance que tard, par des plaintes timides qu'il n'entend pas toujours au milieu de la mêlée et du brouhaha des affaires.

J'aurais des divisions bien homogènes, bien compactes, dix, quinze, vingt, si cela était nécessaire, pour éviter la confusion et la lenteur; car, plus le chef avec lequel un ministre travaille se trouve près de ses employés, mieux ce chef comprend et explique ce qui a besoin d'explication; un ministre ne peut pas tout savoir. Mais comme un ministre doit faire de son temps à la partie mécanique de ses devoirs la plus petite part possible, afin que sa pensée, haute et libre, puisse passer tour à tour des sujets qui font l'objet des délibérations du gouvernement, aux méditations qu'exige son concours dans les grandes mesures qui ont pour but d'accroître la richesse ou la puissance de l'état, je déléguerais à ces chefs, pour les mesures d'exécution et de détail, toutes les parties de mon pouvoir dont il serait possible de faire l'abandon sans nuire aux intérêts du pays et du département qui m'aurait été confié. Dans ce cercle de leurs attributions, ma responsabilité ministérielle serait à l'entière discrétion des chefs de division.

Et c'est pour cela que je les choisirais investis, non pas seulement de ma confiance particulière, mais avant tout de la confiance du pays; c'est dans le passé et non dans l'avenir de ces hommes que j'irais chercher les événemens de cette double confiance; je voudrais que leur nom équivalût à une déclaration de principes, à une profession de foi politique. Homme d'un système, tout ce qui ne serait pas dans ce système serait écarté de mes bureaux et n'aurait accès que dans mes salons.

Les chefs, les employés n'écrivent pas toujours, ils parlent quelquefois au public. Je les regarderais quand ils ne me regarderaient pas; je les écouterais quand ils parlent à d'autres qu'à leurs chefs, enfin de m'assurer si leur air est affable, si leur parole est polie, car le public a droit de recevoir partout un favorable accueil; il y a déjà dans les délais et les refus inevitables bien assez d'amertume sans y ajouter le fiel que distilent une mine refrognée et des paroles brusques ou hautaines.

Jamais, si j'étais ministre, demande à moi adressée ne resterait sans réponse; jamais réclamation nouvelle sans réplique, afin que l'on fût bien assuré, non pas seulement que j'ai vu, mais encore que j'ai revu pour corriger, s'il y avait lieu, ma première décision. Il y a, pour qui sait bien les employer et les répartir, des heures suffisantes à l'accomplissement de tous les devoirs; nul n'est excusable de les transgresser, ni même de les négliger.

Si j'étais ministre, je me souviendrais de M. de Serre, qui d'abord fut si puissant au sein des chambres, moins par l'éloquence de ses paroles que par leur sincérité. Je ferais graver sur mon portefeuille, ce passage d'une lettre d'Usbeck à Rhedi: " Il y a long-temps que l'on a dit que la bonne foi était l'ame d'un grand ministre. Un particulier peut jouir de l'obscurité où il se trouve; il ne se discrédite que devant quelques gens, il se tient couvert devant les autres; mais un ministre qui manque à la probité, a autant de témoins, autant de juges qu'il y a de gens qu'il gouverne." Manquer de sincérité, c'est manquer de probité.

Si j'étais ministre, je ne voudrais pas que l'homme qui fait son étude des œuvres de Montesquieu, songeât à moi en lisant ces paroles: " Un prince a des passions, le ministre les remue; c'est de ce côté-là qu'il dirige son ministère; il n'a point d'autre but ni n'en veut avoir."

Si j'étais ministre, le deuil entrerait dans mon ame le jour où je verrais le prince se faire un favori, avoir des courtisans, se former une cour. Alors moi, je me ferais l'accusateur de ces courtisans et de ce favori; il ne se prendrait pas une mauvaise mesure, il ne se ferait pas un mauvais choix dont ma voix ne rejetât hautement sur eux la responsabilité; je ne cesserais d'appeler la vigilance du prince sur ce fléau, qui corrompt les cœurs les plus sains, les sentimens les plus purs, les vertus les plus mâles, et ne se glisse au sein des familles royales que pour en opérer la ruine. Charles X lui-même, soustrait au souffle empoisonné des flatteurs, n'eût pas peut-être flétri sa vieillesse et déshonoré sa mémoire par un odieux parjure.

Et si, malgré mes efforts de chaque jour, de chaque instant, je voyais croître l'influence de la cour et baisser celle des hommes qui n'oublient ni les jours, ni les promesses, prompt à déposer le portefeuille aux mains dont je l'aurais reçu, on me verrait, à l'exemple de Fox, reprenant ma place sur les bancs d'une opposition loyale et généreuse, combattre de nouveau pour cette cause de la liberté, que Sidney appelait bonne et sainte. Car, pour avoir été ministre, je n'aurais pas cessé d'être citoyen; je me serais efforcé de rester homme, et même bon homme, ne changeant ni d'habitudes ni d'amis en changeant de travaux, et laissant mon cœur ouvert à tout ce qui y avait eu accès, afin de l'y retrouver au jour où je descendrais le perron du ministère pour remonter l'escalier de ma maison.

(Constitutionnel.)

—Depuis bien des années, les marins avaient placé un navire dans la chapelle Saint-Clément, dans l'église de Saint-Servan (Ille-et-Vilaine.) Cette pieuse offrande portait le pavillon blanc; les marins ont voulu y substituer le pavillon tricolore, mais M. le curé y a mis bon ordre, car il a fait enlever le navire.

—Voici un exemple de cumul qui n'est pas mal édifiant. Un grand vicaire-général du département de la Corrèze réunit aux émolumens de sa place ceux de professeur de langue hébraïque à Toulouse, c'est-à-dire à 50 lieues de la ville où il exerce ses fonctions sacrées, et cette chaire n'a jamais été remplie (sans doute pour bonnes raisons) par celui qui l'avait obtenue. Il paraît que M. le vicaire-général a un ami qui s'intéresse à lui faire obtenir une retraite de professeur d'Hébreu!....

—L'un des besoins de notre situation qui se fait le plus vivement sentir, est de ranimer la circulation, de rendre au commerce et à toutes les espèces de travaux, une activité qui leur manque; c'est ce qui a déterminé M. Bailleul a publier, dans une septième lettre, le projet d'une "banque de garantie pour l'escompte des effets de commerce," qui aurait pour résultat une sorte d'assurance mutuelle entre les branches des diverses industries. Il y a joint quelques réflexions sur, ou plutôt contre le projet de loi relatif à l'amortissement, adopté par la chambre des députés.

—Les jeunes conscrits récemment arrivés à Valenciennes, apprennent l'exercice militaire avec une inconcevable rapidité; les plus anciens officiers sont étonnés de leurs progrès. Lorsque ces jeunes soldats ont terminé leurs exercices, et que, rentrés à la caserne, ils pourraient se livrer au repos, ils recherchent les vieux soldats pour leur demander des conseils sur le maniement des armes, et se remettent à s'exercer sous leurs yeux, dans les chambrées, les greniers et les cours des casernes.

DÉSORGANISATION ET INDÉPENDANCE DE LA GARDE NATIONALE.

Dès le commencement de la discussion sur le projet de loi relatif à l'organisation de la garde nationale, nous avons averti la chambre qu'elle entrait dans une mauvaise voie; que sa prétention de tout prévoir, de tout régler, de tout refaire, aurait inévitablement pour résultat de créer des embarras, d'arrêter le zèle et de jeter la confusion partout où l'ordre se trouvait d'avance établi. Reconnaître les faits, les régulariser, leur donner la sanction de la loi, voilà quelle était l'unique tâche des chambres et du gouvernement. Mais c'était peu pour le génie de M. Charles Dupin et de ses collègues. Ils ont voulu doter la France d'un système à eux, bien complet, bien lié; d'un système qui ne laissât d'action, de force et d'unité à la garde nationale que juste ce qu'il en fallait pour qu'elle ne leur donnât plus aucun ombrage.

Le ministère, comme s'il eût été d'une complète indifférence sur la question, n'est pas intervenu une seule fois dans les débats de manière à les influencer. Il a subi avec une résignation et une modestie vraiment parfaites la loi de la majorité. Personne, que nous sachions, n'a pu découvrir, tant qu'a duré la discussion, si le ministère, était satisfait ou mécontent des votes qui dénaturaient le projet du gouvernement. Il n'a protesté ni contre la désorganisation des bataillons cantonnaux, ni contre les restrictions apportées au droit d'élire, ni contre une foule de dispositions tracassières qui devaient rendre la loi tout à fait inapplicable. La plupart du temps, les déterminations de la chambre étaient prises sans que M. le ministre de l'intérieur fût présent. Dans la séance où la destitution du général en chef fut prononcée, à la grande satisfaction des centres, M. le ministre ne monta à la tribune que pour faire éclater ses doutes, son indécision, craignant de s'associer publiquement à un acte d'ingratitude et de défiance, mais craignant plus encore de le repousser.

Cette attitude, dans laquelle le ministère avait persisté jusqu'au terme de la délibération, ne nous permettait pas de croire qu'il fût de l'avis de la minorité. Aussi avons-nous été surpris de l'aveu fait par quelques feuilles avec lesquelles nous sommes rarement d'accord, que la loi est mauvaise, embarrassée, inexécutable, et que le ministère, tardivement frappé de tous ces défauts, hésite à la porter devant la chambre des pairs. Ces feuilles, et tout en regrettant que la loi ne soit pas sortie plus parfaite des discussions de la chambre des députes, demandent s'il ne vaut pas mieux la faire passer par l'épreuve d'une nouvelle discussion devant l'autre chambre, que d'y renoncer entièrement.

Nous pensons, nous, que si le mal déjà fait était réparable, il serait très sage de laisser dans l'oubli cette pitoyable ébauche, et de s'en rapporter au zèle et au dévouement des citoyens, jusqu'à ce qu'une assemblée plus confiante en eux, et un peu moins en elle-même, vînt régler ce qui est du ressort de la loi.

Mais, quoi qu'on fasse aujourd'hui, on n'empêchera pas que le découragement et la division n'aient pénétré partout; que les habitans des communes rurales ne viennent rapporter les armes qu'ils avaient reçues avec transport; que les gardes nationaux de toutes les communes du royaume n'aient ressenti l'outrage fait à leur général. On a beau les flatter, les vanter; on a beau se mettre, en apparence, à leur discrétion, ils n'en sont pas moins avertis, par un sentiment très juste, qu'il y a defiance contre eux, et que les mêmes hommes qui parlaient tout haut de l'héroïsme de la garde nationale, se passeront volontiers de ses services dès qu'ils pourront compter sur une force plus obéissante.

La chambre des députés peut voter des remercîmens à toutes les gardes nationales du royaume; ce sont avances inutiles: sa loi en dit assez sur l'intérêt qu'elle porte aux soldats citoyens.

Quant au ministère, depuis les sacrifices qui ont été faits au maintien de l'ordre dans les journées de décembre, il ne croit plus avoir besoin de gouverneur. Il s'annule autant qu'il lui est possible, se reposant, à l'extérieur, sur les assurances de paix, qui ne lui manquent pas, et, au dedans, sur la magistrature de Charles X et sur les fonctionnaires de tous les régimes, qu'il conserve très scrupuleusement.

Les résultats de ce laissé-aller sont des tentatives d'insurrection dans l'ouest et le midi, la lutte ouverte des partis partout où ils sont en présence, et la lutte contre l'autorité dans les lieux où sa faiblesse est inquiétante, et ne répond à aucun des besoins publics.

Les événemens de Nîmes sont enveloppés encore de trop d'obscurité pour qu'on sache à qui appartient le blâme. Seulement, il nous paraît tout simple qu'une population sans cesse menacée par les ennemis dont elle a eu si long-temps à souffrir, et qui se voit administrée en grande partie par les hommes qui avaient mérité la confiance du dernier gouvernement, cherche à se protéger elle-même. La garde nationale, qui préserve seule à Paris l'ordre public et les lois, peut se croire autorisée à déjouer ailleurs les complots des carlistes. C'est un grand mal qu'elle se réunisse en armes pour faire des conditions à l'autorité; mais l'autorité est à sa merci, et si les hommes ne sont pas conséquens, les faits le sont toujours. On nous a donné, il y trois semaines, la garde nationale, comme juge compétent, juge sans appel de ce qui convenait au pays; on l'a trompée; on s'est mis à sa suite; il faut l'apprvouver maintenant, quand elle reconnait l'erreur dans laquelle on l'a fait tomber, et veut suppléer à l'incurie des autorités quasi légitimes.

(National.)

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Navire South Boston, Know, Boston, A Gurney.
Goël. Phœnix, Fernandez, Tampico, L Jones.
Bat. Meteor, Burdick, Charleston, Capit.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Atlas, Davis, de la passe du S. O. ayant mis en mer les bricks Delta et Congress, et le ketch Phœnix. Il a amené de la mer le navire Bayard; passé en rivière brick Belleisle, de Liverpool, le navire Champion et plusieurs autres batimens dont il n'a pu savoir les noms. Il a apporté le sac-aux-lettres du brick Belle-isle, et est parti de la barre mercredi matin à 6 heures. Il y avait un navire américain et un navire anglais en dehors. Le Grampus venait d'arriver avec les navires qu'il a pris dans le port.

Bateau de remorque Post Boy, du Détour des Anglais, avec les navires Ganges et Romulus.

Bateau de remorque Post-Boy, du Détour, pour la seconde fois, avec les bricks Tampico et John & Elizabeth. Laissé au Détour, navire Gen. Hand, de St.-Thomas.

Navire Ganges, Bein, de Liverpool, à Wm. Nott & co. (Pour les noms des consignataires, et les consignataires des bâtimens ci-après rapportés, voyez la page anglaise.)

Navire Bayard, Smith, de la Mobile, sur lest.

Navire Romulus, Cushing, en 30 jours de Cadix à la Balize, à L H Gale.

Brick Tampico, Fish, de la Havane, avec du café.

Brick John & Isabella, Beiga, de la Havane.

Goël. Louisiana, Deicos, de Campêche.

Goël. Thames, Pratt, d'Apalachicola.

Bateau à vapeur Columbia, Mumford, Bayou Sarah.

Bateau à vapeur Cotton Plant, Louisville.

Bateau à vapeur Constitution, Hewes, Louisville.

Compagnie des Canaux de Barataria et de Lafourche.

AVIS.—Le public est prévenu que l'on recevra des souscriptions au capital de la dite compagnie, jusqu'au 1er. mai prochain.

Le bureau est rue Royale, entre St. Louis et Toulouse. 8 avril—3

AVENDRE.—Reçu recemment et à vendre, 12 caisses fromage de Gruyère. 10 boîtes véritable absynthe.
8 av. THEO. NICOLET & CO.

AVIS.—Le superbe lot d'habillemens qui doit être vendu à l'enchère demain matin, au magasin No. 7, rue de Chartres, est maintenant à la vue du public; on y trouvera aussi le catalogue des habillements. La vente aura lieu positivement, et les marchandises sont toutes de première qualité. 8 avril

MARCHANDISES du pays.—26 balots toile à draps de 4-4, à vendre par
8 avril. STETSON & AVERY.

CIRQUE.

Aujourd'hui Vendredi, 8 Avril 1831,
Au bénéfice du petit Joseph.
Les exercices commenceront par
Une grande Entrée
De huit beaux chevaux.
Grandes Voltiges
Et une Manœuvre par toute la troupe.

Chanson comique par Mr. Creighton.
Tours d'Equitation par le petit Joseph, qui sautera sur son fouet, sur des rubans, et à travers un BALLON.
Le cheval Saladin fera ses tours ordinaires.
Exercices d'Equitation par Madame Smith, qui fera de nouveaux tours.
Danse sur des échasses,
M. Nichols chantera ensuite.
VOLTIGES A LA COURSE.
Exercices d'Equitation, sans selle ni bride, par Mr. Birdsal.
Le tout sera terminé par la
DANSE SUR LA CORDE LACHE,
Par M. Munnich.

☞Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie, et le spectacle commencera à 7.

PRIX D'ENTRÉE—Une piastre; enfans et domestiques, moitié prix. 8 avril

COLLÉGE JEFFERSON.

LE lundi 2 mai prochain, il y aura dans la paroisse de St. Jacques, dans la salle des audiences de la cour de la dite paroisse, une assemblée générale des souscripteurs au dit collége: en conséquence tous les dits souscripteurs et chacun d'eux en particulier sont invités à s'y rendre, afin de procéder à l'élection de quinze directeurs de la dite institution, pour remplacer ceux maintenant en fonctions. [7 a.—9,2ps

VIN DE MARSEILLE.—A vendre par 28 déc J. MAGER.

Théatre d'Orléans.

Aujourd'hui Vendredi, 8 Avril,
Première représentation de
LA TROUPE ESPAGNOLE.
ORESTE,
Tragédie en 5 actes, du célèbre Alfieri, traduite en Espagnol par Solis. Suivie du
BOLÉRO,
Dansé par Mme. Martinez et M. Tiburcio Lopez. Le spectacle sera terminé par la jolie petite pièce intitulée
La mère et la fille menteuses.
La récompense la plus précieuse à laquelle aspire la troupe, c'est de pouvoir être agréable au public.
On commencera à 7 heures précises.

Dimanche prochain, 10 Avril,
Première représentation du nouvel engagement de M. ARISTIPPE.
ZAÏRE,
Tragédie en cinq actes, de Voltaire.—M. Aristippe jouera le role d'Orosmane.
Le spectacle sera terminé par
Le Calife de Bagdad,
Opéra en un acte, de St.-Juste, musique de Boyeldieu.

Teatro de Orleans.

VIERNES, 8 DE ABRIL,
Primera Representacion de la Compañia
ESPAÑOLA.
ORESTES,
Tragedia en cinco actos, del celebre Alfieri y traducida por Solis.
EL BOLERO,
Que bailará Da. Luisa Martinez y Dn. Tiburcio Lopez; y se dará fin á la funcion con el gracioso saynete titulado
Madre é Hija embusteras.
Si la compañia logra complacer á este ilustrado público será su mas grata recompensa.
☞A las 7.

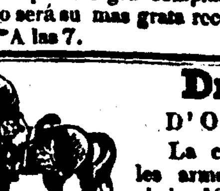

Dragons
D'ORLÉANS,
La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 10 court., à 6 heures du matin, en grande tenue, pantalon blanc.
Par ordre du capitaine,
L. T. CAIRE,
8 avril.—2 *Maréchal-des-logis-chef.*

CHASSEURS-A-CHEVAL D'ORLEANS,
GARDE-A-VOUS!

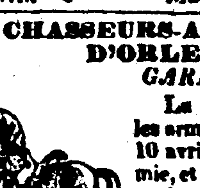

La Compagnie prendra les armes dimanche prochain 10 avril, à 6 heures et demie, et se réunira sur la Place du Cirque, lieu ordinaire du rassemblement.
Par ordre du capit.
A. LABOURDETTE,
7 avril—3 Maréchal-des-logis chef.

BATAILLON D'ARTILLERIE.
Le bataillon prendra les armes dimanche 10 du courant, à 6 heures du matin, armement complet, pantalon blanc.—Par ordre
6 avril. U. DUREL—Adjt.-major.

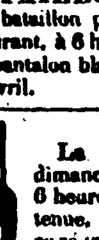

GRENADIERS!
La Compagnie prendra les armes dimanche prochain, 10 du courant, à 6 heures précises du matin, en grande tenue, pantalon blanc et veste bleue, et se réunira au lieu ordinaire.
Par ordre du capitaine,
JN. LUCAS,
6 avril. *sergent-major.*

VOLTIGEURS D'ORLEANS
ATTENTION!
La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 10 du courant, à 6 heures précises du matin, en grande tenue, pantalons blancs et ponpons; pour faire la *petite guerre.*
Par ordre du capt. CHAPUS,
5 avril Sergent-maj.

GARDES D'ORLEANS,
ATTENTION!
La Compagnie prendra les armes dimanche prochain, 10 du courant, à 6 heures du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous.
Equipement complét, pantalon blanc et veste bleu.
Par ordre du capitaine.
LOUIS MUH,
7 avril *sergent-major*

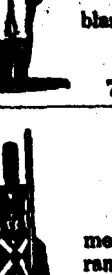

TIRAILLEURS
LOUISIANAIS,
La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 10 du courant, à 5½ heures précises du matin, en grande tenue, pantalon blanc, ponpon, armement complet et en ordre.
Par ordre du capitaine,
CHARLES BUSSI,
6 avril. Sergt.-major.

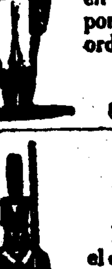

Cazadores
DE ORLEANS:
La compañia tomará las armas el domingo próximo 10 del corriente, á las 6 en punto de la mañana, y se reunirá en el parage acostumbrado.
Por órden del capitan,
RAFAEL PEREZ,
8 de abril Sergto. 1°.

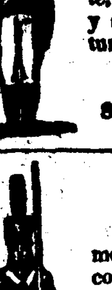

Chasseurs,
La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 10 du courant, à 6 heures précises du matin, en grande tenue, pantalon blanc, et se réunira au lieu ordinaire.
Par ordre
du capitaine,
J. LAMOTHE,
5 avril Sergt.-major.

PORC, BŒUF, &c.—400 bls. porc prime, 200 do. mess, 40 do. morceaux choisis, 100 do. machoires, 70 do. plats-côtés, 100 do. bœuf prime, 750 bls. graisse, à vendre par
7 avril *STETSON & AVERY.*

SEL.—1,372 sacs SEL, en débarquement du brick Plato, de Liverpool, et à vendre par GRAY & DURIVE,
6 avril—☞ No. 35, nouvelle Levée.

ON désire échanger une jeune griffonne, âgée d'environ 15 ans, parlant anglais et français, et acclimatée pour un jeune nègre capable de conduire des chevaux, et bon sujet. S'adresser au bureau de cette feuille. 6 avril—☞

POUR LOUISVILLE.

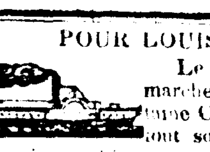

Le bateau-à-vapeur fin marcheur, HURON, capitaine C. J. Maynard, ayant tout son chargement engagé, partira positivement samedi 9 du courant, à 4 heures de l'après midi. Pour passage, s'adresser à bord, ou à
P. M. TOURNÉ.
8 avril rue de la Nlle. Levée, No. 13

POUR SAVANNAH,
Le beau brick, doublé et chevillé en cuivre, SOULE, capit. Soule, ayant les trois-quarts de sa cargaison prêts à aller à bord, commencera à charger dans quelques jours, et partira sous peu. Pour le reste de son frêt, s'adresser au capitaine ou à
7 avril *STETSON & AVERY.*

POUR RIO GRANDE OU BRASSOS DE ST. JAGO,
La belle goëlette mexicaine, ALERTA, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
7 av. *J. W. ZACHARIE & Co.*

A FRETER.
Un beau brick doublé et chevillé en cuivre, du port de 160 tonneaux, pour un port du Nord. S'adresser à
6 avril. STETSON & AVERY.

A VENDRE.
La goëlette TWO-SISTERS, maintenant mouillée au Bassin; elle tire peu d'eau, et est du port de 26 tonneaux; elle porte de 450 à 500 barils et est calculée pour faire les voyages sur le lac ou sur le fleuve, et même pour faire les voyages du Mexique. S'adresser à SPENCER, LLOYD & Co.
rue de Chartres, no. 5, ou à
6 avril J. PAGE, au Bassin.

POUR LIVERPOOL.
Le beau navire WARREN, capitaine Studley, pouvant recevoir 400 balles de coton. S'adresser à
WM. G. HEWES,
5 avril no. 9, rue du Camp.

POUR PHILADELPHIE,
On a besoin de 50 boucauts de tabac et de 100 balles de coton, ainsi qu'un frêt sur le pont, pour compléter le chargement du beau brick ALCYONE.
5 avril WM. G. HEWES.

POUR LIVERPOOL.
Le superbe navire PLATO, pouvant recevoir environ 500 balles de coton dans la câle, et 150 sur le pont. S'adresser à
5 avril WM. G. HEWES.

POUR BOSTON.
Le brick fin voilier ELIZA, capitaine Palmers, a besoin de 30 à 40 balles de coton sur le pont. Pour les conditions, s'adresser à
4 avril *STETSON & AVERY.*

POUR KINGSTON (JAMAÏQUE.)
Le beau brick ATTAKAPAS, capitaine Ramsdell, pouvant partir immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, en face de la rue Bienville, ou à
4 avril *J. W. ZACHARIE, & Co.*

POUR NEW-YORK.
Le beau brick EXERTION, cap. Thomas, partira sans délai. S'adresser à
WM. G. HEWES,
31 mars no. 9, rue du Camp.

POUR BOSTON,
Le beau brick HOPE, capt. Marston, partira sans délai. S'adresser à
WM. G. HEWES,
31 mars no 9, rue du Camp.

POUR LA HAVANE.
La goëlette WHALE, capitaine Wolf; devant partir dans tout le courant de cette semaine. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à,
THAYER, HURD & Co.
29 mars no. 29, rue des Magasins.

POUR LIVERPOL.
Le navire GOLCONDA, enrégistré A 1, capitaine John N. Wills, ayant une grande partie de son chargement engagé. Pour frêt de 400 balles de coton, et la charge du pont, s'adresser à
28 mars LINCOLN & GREEN.

POUR LE HAVRE, (Passage seulement)—Le navire paquebot HELVETIA, capit. Miner, sera immédiatement expédié. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
28 mars THEOD. NICOLET & CO.

AVIS.—Les soussignés devant irrévocablement dissoudre leur société le 30 juin prochain, par acte passé ce jour, par devant Mr. Caire, notaire public, prient toutes les personnes qui ont des réclamations à faire contre leur société, (de quelque nature qu'elles soient), de se présenter pour faire connaître le montant de leur créance; comme aussi, les personnes qui leur doivent, de payer entre les mains du sieur Faurie, de la dite société, seul chargé de la liquidation.

Jusqu'à l'expiration des trois mois qu'a encore à courir leur société, elle continuera sous la même raison, et dans le même lieu que ci-devant. Le sieur Faurie est seul chargé de recevoir le montant des comptes des ouvrages qui se feront pendant les susdits trois mois; comme aussi de payer tous les comptes légitimement dûs pour matériaux nécessaires à la confection de leurs travaux.
6 av—3 J. MAIGNAN & FAURIE.

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

Il s'est égaré hier matin, un Cheval alezan, étampé de la lettre B, sur les deux épaules, et ayant une cicatrice sur la jambe droite de derrière. La personne qui pourrait trouver le dit cheval est priée de donner des renseignemens pour que l'on puisse aller le chercher, ou de le faire mener au coin des rues Condé et de l'Hôpital. 6 avril

MAQUEREAUX, CHANDELLES &c.
150 Bls. maquereaux nos. 1 et 2; 100 do. no. 3; 45 sacs vieux café de Java; 29 boites thé Impérial; 35 caisses blanc-de-baleine; 25 boites de chocolat, en débarquement du brick Soulé, à vendre par A. GURNEY,
6 avril rue Gravier, no. 62.

$10 *DE RECOMPENSE.*

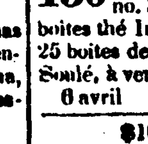

PARTI marron de chez MM. Dugué Frères & Louis Harang, Paroisse Jefferson, lundi dernier, le nègre nommé DAVIS, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 9 pouces anglais: il lui manque une dent devant à la marchoir inférieure.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque logera le dit nègre dans une des geoles de cet état. P. E. D. LIVAUDAIS.
4 avril—☞ no. 56, rue de la Levée.

JEAN FOUGERE.
Autrefois des Cannes Boucanées, Mirbalais, Ile de St. Domingue.

LE soussigné communiquera quelque chose d'avantageux à celui qui aurait eu connaissance de cet individu et de son sort au moment de sa mort, à l'époque de la revolution. S'adresser aussi à Mr. Darcantel, près du chemin à coulisses.
1 avril—6 J. W. BINGEY.

JUAN FOUGERE.
Antiguamente de Cannes Boucanées, Mirbalais (isla de Santo Domingo.)

ACUALQUIERA hubiera conocido á aquel individuo, y su suerte antes de su muerte, en la epoca de la revolucion, se le comunicará algo ventajoso el infrascripto.
Tambien dará razon el Sr. Darcantel, cerca del *Rail Road.*
1°. de abril J. W. BINGEY.

VENTES A L'ENCAN.

☞Pour quelques ventes à l'encan, voyez la 4e page.

PAR JOSEPH LE CARPENTIER & Co.
IL sera vendu *AUJOURD'HUI*, 8 avril, à 10 heures precises, à leur magasin d'encan, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, et pour compte de qui il appartiendra,
Une quantité de
MARCHANDISES SÈCHES,
ET DIVERS AUTRES ARTICLES,
sauvés du naufrage du brick Trent, capitaine Barstow, venant de New-York. 8 avril—1

PAR T. MOSSY.
AUJOURD'HUI 8 avril, il sera vendu à 10 heures du matin, au magasin d'encan;
LES MARCHANDISES SUIVANTES:
Mousselines fines 6-4 pour robes, Percales 6-4 do., bazin rayé pour pantalons, printanières pour do., cout l en couleur pour do., toiles d'Irlande, Bretagnes, morlaix, toiles de Russie, mousseline à moustiquaires, guingans pour deuil, mouchoirs madras, guingans à carreaux surfin, mousselines ditto Nansou, forte cotonnade en fil, bazin fin imprimé, cranksis en fil, mouchoirs mousseline, &c. &c.
Aussi à une heure:
50 malles chaussures, savoir:—Brodequins pour homme et pour enfant, souliers pour femme, &c.—On annoncera les conditions. [17 a.

PAR F. DUTILLET.
IL sera vendu au café de la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, samedi 23 du courant.
DEUX BELLES PROPRIÉTÉS
annoncées par cette gazette les 5 et 7 de ce mois, dans laquelle on trouvera tous les détails nécessaires, ces détails sont affichés avec le plan à la dite bourse.
Messieurs les amateurs sont invités à venir voir les dites propriétés, au No. 119, sur l'Esplanade, entre les rues Bourbon et Dauphine, dans le carré de la ville.
Conditions au moment de la vente. L'acte de vente sera passé devant L. T. Caire, esqr. not. pub. aux frais de l'acquéreur. 8 avril—6

PAR P. A. GUILLOTTE.

Samedi 9 du courant, il sera vendu au lieu accoutumé, une élégante
VOITURE
à quatre places, avec ses harnais. 6 av.—4

PAR J. LE CARPENTIER & Co.
EN vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu au café de la bourse d'Hewlet, samedi le 23 avril 1831, à une heure précise de l'après midi:
UN TERRAIN situé en cette ville, rue Royale, entre les rues St. Pierre et Toulouse, mesurant 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, mesure française, borné d'un côté par la propriété de madame veuve Loubies, et de l'autre côté par celle de M. J. R. Grymes; ensemble avec les édifices qui s'y trouvent.
Conditions:—Payable en trois termes égaux, à un, deux et trois ans du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur le terrain; les billets seront divisés en coupons à la convenance des vendeurs; l'acte de vente sera passé devant M. Théodore Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
21 mars.—25

PAR F. DUTILLET.
SAMEDI, 9 Avril prochain, à midi, il sera vendu à la Bourse de Hewlett,
DEUX MAISONS contigues, en briques et à étage, avec leurs dépendances situées rue d'Orléans, vis-à-vis le Théâtre d'Orléans, l'une sur un terrain ayant 29 pieds 8 pouces de face sur 83 pieds 1 pouces et demi de profondeur irrégulière, maintenant occupée par Messrs. Willoz & Matossy, à quatre vingt-dix piastres par mois, suivant un bail qui finira le 30 Novembre 1832, et l'autre Maison sur un terrain ayant 34 pieds de face sur 68 pieds 6 pouces de profondeur irrégulière, maintenant occupée par Mr. A. Lafaye, à cent vingt piastres par mois, suivant un bail qui finira le 20 Novembre 1832. Ces deux maisons sont divisées, au rez-de-chaussée, par un corridor, commun. L'adjudicataire de ladite maison occupée par lesdits sieurs Willoz & Matossy, aura droit sur le loyer de l'autre maison et recevra de l'adjudicataire de cette dernière maison quinze piastres chaque mois, pendant la durée du bail dudit Lafaye, pour la partie de l'étage occupée par ce dernier et après l'expiration de ces deux baux, les adjudicataires de ces deux maisons rétabliront à frais commun le mur de l'étage qui séparait lesdites deux maisons.
UNE AUTRE MAISON en briques avec ses dépendances sur un terrain situe rue St. Pierre, attenant d'un côté à la propriété de Mr. Avégno et de l'autre à celle du propriétaire, et attenant dans la profondeur aux terrains des deux maisons mentionnées ci-dessus, ledit terrain ayant 44 pieds de face sur une largeur irrégulière dans le fond, sur 84 pieds et 4 pouces de profondeur irrégulière.
UN GRAND MAGASIN à étage et en briques, sur un terrain attenant d'un côté au précédent et de l'autre à la propriété de Mr. A. Peychaud, ayant 25 pieds 3 pouces de face sur 84 pieds 4 pouces de profondeur.
Toutes ces propriétés seront vendues conformément au plan déposé à la Bourse et payables à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque.
19 mars—7.

Thora vs. Jacob Hart et les propriétaires du bateau-à-vapeur Atlas.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller, j'exposerai en vente, lundi, 9 mai prochain, à la Bourse, à midi, encoignure des rues de Chartres et St. Louis,

Le bateau-à-vapeur
ATLAS,
avec ses agrès et apparaux, saisi dans l'affaire ci-dessus.
8 avril. L. DAUNOY, marshal.

SAMEDI PROCHAIN.
LOTERIE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES.
6EME. CLASSE DE 1831.
Le tirage aura lieu le Samedi 9 d'Avril.
GROS LOT
10,000 Piastres!!!!

1	LOT	DE	$ 3,000		$ 3,000
1	"	"	1,500		1,500
1	"	"	1,000		1,000
1	"	"	800		800
1	"	"	623		623
6	"	"	500		3,000
6	"	"	300		1,800
6	"	"	200		1,200
156	"	"	50		7,800
156	"	"	20		3,120
624	"	"	8		4,992
7800	"	"	4		31,200

PRIX DES BILLETS
BILLETS ENTIERS.......$ 4
DEMI BILLET.......... 2
QUARTS DE BILLET...... 1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES: demis et quarts en proportion. JEAN BAPTISTE FAGET,
25 mars *Directeur*

10 Barils huile d'olive fine de Smyrne, en debarquement du brick Ivory Lord, et ayant frost au drawback ...
5 avril. PERRET & CO. ...BONNET.

SEL.—1372 sacs ... du navire ... Plato ...
5 avril. ... G. HEWES.